

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 JUIN 2024



N° 48/2024

Le 28 Juin deux mil vingt-quatre à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 21 juin 2024.

PRESENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; M. Patrick Convers, Mme Laurette Brunet, M. Christophe Choquet, Mme Catherine Bonnet, Mme Martine Bourgoïn, M. Pascal Bourgeteau, Mme Yveline Desmedt, M. Matthias Matron, Adjoint, Mme Colette Dollez, M. Bertrand Hamot, Mme Guylaine Fernandes, M. Thierry Manfredi, Mme Annie Trézel, M. Bruno Vasseur, M. Thierry Wims, Mme Michèle Coulon, M. Pascal Frazao, M. Stéphane Verhaaren, Mme Sandrine Mahutte, M. Vincent Berthelot, Mme Marie-Charlotte Vigne formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Dominique Rauzier par Mme Martine Bourgoïn, Mme Béatrice Delamarre par M. Patrick Convers, Mme Catherine Delormel par M. Thierry Wims, M. Cédric Desmedt par Mme Yveline Desmedt M. Cyril Rousseau par M. Bernard Dubouil.

ABSENTES EXCUSÉES : Mme Sarah Flagothier. Mme Sara Louise Ndi Edima

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Modification des horaires d'accueil du public :

Considérant l'accroissement du traitement de dossiers dématérialisés et la nécessité pour l'agent d'accueil de saisir les dossiers numériques dans la continuité, sans un travail haché et interrompu par l'accueil du public ;

Après étude sur la fréquentation de l'accueil du public sur la période du 1^{er} septembre 2023 à ce jour qui montre que le jeudi après-midi est la demi-journée la moins fréquentée par les administrés ;

Après avis favorable des membres du CST,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VALIDE la fermeture de l'accueil de la mairie le jeudi après-midi à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

DIT que les horaires d'accueil de la mairie sont désormais les suivants :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30

Jeudi, samedi : 9h00 - 12h00

PRECISE que l'accueil sur rendez-vous et l'accueil téléphonique reste possible le jeudi après-midi.

Ainsi délibéré, pour copie conforme.

Colette DOLLEZ
Secrétaire de séance

Bernard DUBOUIL
Maire de St Just en Chaussée

